

LYON, le

OBJET : Appel à projets 2026 « jardins partagés et initiatives associatives d'agriculture urbaine »

Madame, Monsieur,

Les jardins collectifs se développent sur le territoire lyonnais depuis plus de vingt ans et constituent de véritables supports d'agriculture urbaine, comme les vergers municipaux ou encore les initiatives émanant des projets « quartiers fertiles » des 8ème et 9ème arrondissements.

Le territoire de Lyon compte une soixantaine de jardins partagés animés par des associations et dont les principaux enjeux sont le développement du lien social, la préservation de la biodiversité, la dynamisation des quartiers à travers les activités de jardinage collectif, les activités pédagogiques, culturelles et événementielles dont ils sont le support.

Par ailleurs, l'animation de jardins partagés est surtout un vecteur de cohésion sociale ; et notamment dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la ville dans le cadre de la Convention territoriale de Lyon.

La Ville de Lyon soutient les associations porteuses des initiatives de jardins partagés. Cet appel à projet vise à amplifier l'accompagnement, le développement des initiatives de jardinage urbain et plus largement de l'agriculture urbaine.

L'appel à projets « jardins citoyens partagés et initiative associative agriculture urbaine » 2026 s'adresse en premier lieu aux associations de jardins partagés désireuses de développer des actions en cohérence avec la charte des jardins partagés lyonnais. Aussi, il peut s'adresser aux actions de sensibilisation et de promotion de l'agriculture urbaine. Une attention particulière sera donnée aux actions visant à préserver la ressource en eau, aux actions et pratiques de jardinage en faveur de la biodiversité ainsi qu'aux animations ou événements favorisant l'ouverture des jardins partagés vers un large public.

Les actions soutenues devront s'inscrire dans un des axes suivants :

1. Animation d'un jardin partagé existant ou en création à Lyon (dont la faisabilité technique et foncière est confirmée) ou mise en œuvre d'action en faveur du développement des jardins partagés et plus largement du jardinage citoyen
2. Initiative associative œuvrant en faveur de la sensibilisation et de la promotion de l'agriculture urbaine à Lyon

Une priorité sera donnée à la poursuite des actions initiées les années antérieures.

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier, ainsi que l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le **16 novembre 2025**, sur la plateforme dématérialisée <https://subventions-aides.lyon.fr/> en choisissant le télé service « appel à projets « **jardins partagés et initiatives associatives d'agriculture urbaine** ».

Les demandes de subvention sont étudiées chaque année sur la base des bilans, même partiels, et des comptes de l'année précédente, que vous devrez fournir. Un bilan de l'action soutenue sera à transmettre sur la plateforme l'année suivante.

La direction du développement territorial reste à votre disposition pour toute autre précision et pour vous accompagner dans le cadre de cet appel à projets.

Contact : jardins.partages@mairie-lyon.fr

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Gautier CHAPUIS

Jean-Luc GIRAULT

L'adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la Végétalisation, le Biodiversité,
la Condition Animale, l'Alimentation

L'adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux actions citoyennes
et à la politique de la ville